

COIN DE TERRE - INFO

Bulletin de l'Association Genevoise du Coin de Terre
62 rue du Village - 1214 Vernier - TEL. 782 02 92

No 3, mai 1993

EDITORIAL

Depuis l'automne 1992, notre Association fait paraître, à intervalles réguliers, cette rubrique INFO; il m'appartenait donc, après l'assemblée générale du mois de mars, de rédiger l'éditorial de ce mois.

Après les vicissitudes que notre Association a connue, un nouveau comité de direction vient d'être désigné par les membres du comité central réunis le 21 avril dernier. Outre le Président que vous avez élu lors de l'assemblée générale du 31 mars, il est composé de M. Jean-Maurice REVERCHON (du groupement de Vernier), M. Georges NYDEGGER (Les Falquets), M. Claude Jacot (La Forêt), M. Claude ETTER (Bellevue), M. Christian STAUB (Isaac-Anken) et M. Paul MAYENZET (Aire-Grandchamp).

La composition de ce comité de direction permettra, à n'en pas douter, de **gérer** au mieux les intérêts de notre Association qui, je le rappelle, est forte d'environ 800 membres propriétaires et locataires de jardins.

Un effort tout particulier sera apporté sur l'information qui sera fournie à toutes et à tous par l'intermédiaire des Présidents de groupements.

Je compte donc sur une franche collaboration de tous les membres et à tous les niveaux.

En ce qui concerne le comité central, celui-ci a été passablement rajeuni et, oh surprise, une dame en fait partie en la personne de Mme Catherine ANOR, qui représente le groupement du Bouchet.

Je m'en félicite et j'espère que d'autres représentantes de la gent féminine se joindront à nous à l'avenir.

Le Président
Claude Forestier

LE COIN SANTE

Souvent nous sommes pris dans les rouages d'une vie effrénée, d'une alimentation trop riche et d'un sentiment de manque de temps.

C'est pour ces raisons que nous avons pensé utile de reprendre une partie du message du Centre de cardiologie de l'Hôpital cantonal de Genève.

Qu'est-ce qu'un infarctus et quels en sont les symptômes?

Le coeur est un muscle qui fonctionne comme une pompe assurant la circulation du sang dans l'organisme. Il est lui-même nourri par les artères coronaires. Un infarctus résulte de l'obstruction d'une artère par un caillot de sang. Les symptômes sont donc proches de ceux d'une crampe musculaire, c'est à dire de douleurs que l'on ressent lorsqu'un muscle manque d'irrigation sanguine. Ainsi les symptômes sont principalement une douleur dans le centre ou la partie gauche du thorax, profonde, intense, oppressante ou en crampes, s'étendant parfois dans le cou, la mâchoire, l'épaule ou le bras gauche, voire les deux bras.

Que faire?

Si les douleurs ne disparaissent pas spontanément ou après la prise d'un médicament et dans les 15 minutes, il faut alors penser à un infarctus, ne pas minimiser ces symptômes et se rendre immédiatement à l'hôpital. Aujourd'hui, la majorité des patients atteints d'un infarctus sont sauvés grâce à l'administration de médicaments qui, par simple injection intraveineuse, peuvent dissoudre le caillot de sang. Plus ces mesures sont prises au début des symptômes, plus elles ont de chances d'être efficaces. Il ne faut donc point perdre de temps et se souvenir que chaque minute compte. Pour le transport un seul moyen est recommandé, afin d'éviter des malaises dans un bus, taxi ou voiture privée. Ce moyen est l'ambulance que vous pouvez appeler à Genève au numéro

144

Comment éviter?

N'oublions pas la prévention, qui par le respect de quelques règles, permet de limiter les risques:

- manger moins salé
- ne pas fumer
- surveiller son poids
- pratiquer un sport

Les sports recommandés sont: la bicyclette, la natation, la gymnastique, le tennis, la course légère, la marche, au minimum une fois par semaine et sans violence.



LE COIN JARDIN

Plantes antiparasites

Pour vous débarrasser des **parasites** qui s'attaquent au collet des fleurs et des légumes, arroser vos plantes avec de l'eau dans laquelle vous aurez laissé macérer du charbon de bois pilé, mélangé à de la poudre de tabac. Pour éloigner les **rongeurs**, plantez des oignons de "couronnes impériales" et chassez le ver "fil de fer" en semant des tagètes.

Les graines de la betterave potagère font fuir les **courtilières**; on peut aussi répandre du marc de café lors des semis.

Il semble que les **pucerons** détestent la camomille. De toute façon, ils étouffent sous une aspersion d'eau argileuse.

Si les **escargots** et les **limaces** ne se sont pas noyées dans vos cuvettes de bière, éloignez-les avec des plants de romarin ou de sauge.

Le tomatier, le basilic, le géranium et la fraxinelle seront vos assurances **antimoustiques** durant tout l'été.

Les oignons et la coriandre vous éviteront les attaques de la **mouche des carottes**. Et les carottes font fuir la **mouche des oignons**. Alors plantez carottes et oignons en voisinage.

Ligne verte, jardinage conseil - Tél. 022-759.18.21

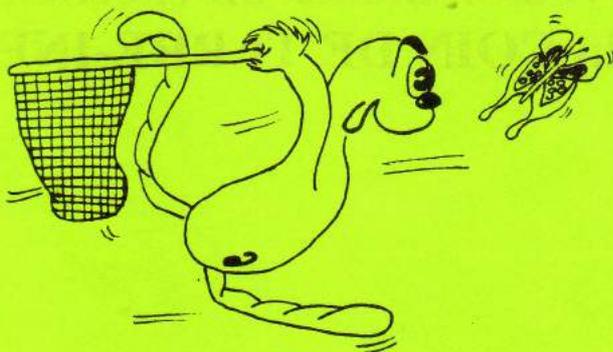
Nous vous signalons que le Laboratoire cantonal d'agronomie offre des services d'analyses et de conseils pour les jardiniers amateurs.

Santé du sol:

Analyses de sol:	-programme de base: .acidité, pH .éléments, P,K,Mg,Ca
	-options: .test tactile .granulométrie .matière organique .carbonate total
Conseil de fertilisation:	-plan de fumure selon la culture

Santé des plantes:

Echantillon de plantes:	-examen des plantes
Bulletin enregistré:	-réponse écrite: quoi, que faire, quand, comment -soins et protection des cultures .fleurs .arbres d'ornement .jardin potager .arbres fruitiers et petits fruits .autres travaux (gazons,etc...)



LE COIN DES INFOS

Droits de mutation

Me Pierre Wicht nous confirme qu'en vertu de la loi votée par le Grand Conseil de notre canton en date du 10 juin 1933, l'ASSOCIATION GENEVOISE DU COIN DE TERRE a été reconnue d'utilité publique et exemptée d'impôts, de tous frais de timbre et d'enregistrement ainsi que des émoluments du Registre Foncier pour les achats et ventes, à ses sociétaires, d'immeubles qui sont à la base de son activité.

Sur le plan pratique, les effets de cette loi permettent une économie sensible pour les membres du Coin de Terre. En effet, dans l'hypothèse d'une vente pour un montant de Fr. 500000.--, le membre est exonéré des droits d'enregistrement (3%) et des émoluments du Registre Foncier (0,3%). De plus, Me Wicht précise que c'est le seul groupement qui est exonéré des timbres fiscaux.

Fêtes:

Le groupement de l'AVENIR nous communique qu'une fête champêtre sera organisée le samedi 12 juin dès 18 h.

Le repas suivant sera proposé pour un prix modique:

- charbonnade
- salades diverses
- dessert

A la buvette on trouvera des boissons ainsi que des glaces et des pâtisseries.

Le groupement de l'ETANG, lui, organise sa fête annuelle le dimanche 20 juin 1993.

Dès 11.00 h. Apéritif

Dès 12.30 h. Grande paella servie en pleine air, sous tente, pour un prix, bien entendu, modique.

Nombreux jeux pour les enfants, tombola américaine, orchestre.

Remise de la coupe au vainqueur du concours des jardins de l'ETANG.

Notre nouvelle mascotte cherche un nom.

Faites-nous part de vos suggestions.

Vos propositions sont à envoyer à
Christian Staub,

26 chemin Isac Anken, 1219 Aïre.

Merci, d'avance, de votre collaboration.



Toute l'équipe de la rédaction vous souhaite un excellent été et à bientôt dans le prochain COIN DE TERRE-INFO du mois de septembre.